

Département du NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry



Commune de
VENDEGIES SUR ECAILLON

Arrêté A22-2025 portant permission de voirie camion huîtres Marennes-Oléron – Parking du Lonny rue Basse

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 3213-3 et L. 3221-4 ;
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la demande en date du 23/02/2025 par laquelle Monsieur Mathieu PHILIPPE, gérant de la société Capitaine Mabio, 11 rue du contour de Trieux 59990 MARESCHEs, d'occuper le domaine public communal sur le parking du Lonny, rue Basse ;
- Considérant la configuration des lieux ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour l'installation d'une camionnette / stand pour la vente de produits de la mer chaque samedi de 08h30 à 12h30 pour la période allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025. À charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2 - Prescriptions techniques particulières

Emprise sur voirie : 7 m X 4 m

L'emplacement devra être rendu propre après chaque occupation.

ARTICLE 3 – Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Vendegies-sur-Ecaillon,
Le 14 avril 2025

Le Maire,
Jean FAURE



DIFFUSION :

Le bénéficiaire, pour attribution

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente.